



## Entretien avec Eric Delemar, Défenseur des Enfants

Pouvez-vous nous présenter le projet de consultation menée ? Quelles sont les différentes étapes ? Qui sont les enfants et les adolescents interpellés ?

Elle prend racine dans un évènement très fort qui a été, en 2019, les 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant où 2200 enfants ont participé à cette première consultation, de laquelle a résulté plus de 270 recommandations sur divers sujets relatifs à leurs vies et à leurs droits. Ça a été une expérience indélébile qui a marqué l'institution du Défenseur des Droits. Cette année, ce sont 600 enfants qui ont participé à cette consultation. On retrouve des enfants qui font partie d'un conseil municipal des jeunes, on va avoir également des enfants accompagnés dans des services de prévention, ou des dispositifs de protection de l'enfance, mais aussi des enfants en situation de handicap, des enfants qui participent à de l'animation sur leurs temps périscolaires. Nous avons majoritairement des enfants d'une tranche d'âge allant de 4 à 18 ans.

Cette consultation se déroule en plusieurs étapes : avec une cinquantaine d'associations mobilisées, nous organisons un séminaire de 2 jours avec les personnes qui vont avoir la charge d'organiser la consultation. Pendant ces deux jours de formation, nous abordons la question des conditions : on ne réunit pas des enfants comme on réunit des adultes ; les questions du ludique, de l'accueil, du support, des jeux, des pauses mais aussi celle de la liberté de parole. Lors de la deuxième journée, nous allons aborder plutôt la question du sujet : cette année, c'est la santé mentale. Ensuite, les animateurs, éducateurs, professionnels, vont organiser des ateliers : certains vont mettre en place deux, trois, quatre ateliers, avec des pratiques qui divergent selon le milieu duquel les enfants sont issus. Les enfants vont participer de la manière qu'ils souhaitent, certains vont faire des supports audio ou vidéo, d'autres vont monter une pièce de théâtre ou une danse ou faire des recommandations écrites. Ensuite, la structure va récupérer tout ce matériel qui est très riche et va le transmettre au Défenseur des Droits pour intégrer cette parole au rapport annuel sur les droits des enfants.

D'après vous et la consultation, quels éléments sont les facteurs principaux qui favorisent et défavorisent la santé mentale des enfants ?

Ce qu'il est important de dire, et ce que les enfants ne manquent pas de rappeler, est que **la santé mentale ce n'est pas l'absence de maladies ou l'absence de handicap**. En tant que Défenseur des Enfants, je suis amené à fréquemment faire référence à la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, il est fait de l'ensemble des droits de l'enfant : droit à la protection, à l'éducation, à la santé, aux loisirs et à la culture. L'intérêt supérieur de l'enfant est fait de l'association de ces droits indissociables. On peut ainsi dire que lorsque l'intérêt supérieur des enfants est respecté, leur santé mentale est respectée. A chaque fois qu'un enfant a le sentiment, à juste titre, de ne pas être en bonne santé mentale, de ne pas être écouté, c'est que son intérêt supérieur n'a pas été pris en compte. On pourrait presque dire qu'intérêt supérieur et santé mentale sont synonymes. Les enfants sont très attentifs, ils font le lien entre santé mentale, soutien et environnement ; comment ils sont pris en compte, protégés, écoutés, soutenus, comment ils ont accès à la culture, à l'amitié ou aux loisirs. Les enfants témoignent du fait que si l'on est mal accompagné c'est difficile d'évacuer les tensions, on a besoin des autres pour le faire, ils ont besoin de soupapes pour se sentir mieux.

Beaucoup d'enfants ont mentionné l'école comme un environnement difficile qui les affectent en tant que source de pression scolaire ; mais ils parlent également des risques de subir des violences, du harcèlement cyberharcèlement. Sur ces derniers sujets ils semblent désarmés, ils ne savent pas comment et à qui s'adresser, et parfois craignent même d'amplifier le phénomène en se plaignant. On voit bien encore une fois que la santé mentale des enfants c'est le bien être, et que cela consiste en la capacité de l'environnement à respecter le droit des enfants, ce qui est fondamental.

D'après les retours de la consultation, quelles sont les mesures qui peuvent être mises en place pour améliorer la santé mentale des enfants ?

Les enfants font des propositions très concrètes ; par rapport au



harcèlement, ils disent qu'ils devraient pouvoir avoir beaucoup plus facilement accès à un psychologue dans les établissements scolaires sans qu'il n'existe des lourdeurs administratives sur leur chemin. Certains disent même que cela devrait pouvoir se faire sans que leurs parents soient au courant, comme un droit fondamental. Depuis la crise que nous traversons, on constate qu'il est beaucoup plus facile pour un adulte d'avoir accès à un suivi psychologique que pour un enfant, alors que les enfants peuvent souffrir autant que les adultes.

Ils vont aussi parler de l'accès à l'information, ils dénoncent en matière de santé, de soins, de harcèlement, un manque d'affichage. Même quand c'est affiché, ils ont le sentiment que c'est compliqué, ou que c'est stigmatisant. On va à l'école pour apprendre les mathématiques, le français, les sciences, mais pas pour dire qu'on a le droit d'être en difficulté que ce soit de façon passagère ou non, et que l'on a besoin d'être aidé.

**Je fais souvent référence à l'article 12 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, relatif au droit à la participation et à l'expression de ses opinions, pour rappeler que ce droit est fondamental puisque les enfants n'ont pas le droit de vote.** Ils font des propositions sur ce qui pourrait provoquer ce stress : le rythme scolaire, le poids du cartable, les journées harassantes, le manque d'activités périscolaires accessibles à tous sont au cœur des thématiques qu'ils revendiquent.

**L'article 13 de la CIDE précise que « L'enfant a droit à la liberté d'expression. » Malgré ce que dit le texte de loi, il existe des entraves à cette liberté. Comment faire en sorte que les enfants et les adolescents puissent suffisamment s'exprimer et être entendus ?**

**Il est primordial que dans tous les lieux de vie et de passage des enfants il y ait des lieux d'expérimentation, d'expérience de la liberté d'expression : c'est quelque chose de fondamental.** Quand les enfants connaissent leurs droits, ils sont toujours plus en capacité de se protéger. N'attendons pas que les enfants aillent mal, n'attendons pas qu'ils soient victimes ou qu'ils passent à l'acte pour que les adultes se sentent enfin obligés de les écouter. N'attendons pas que les choses aillent mal, soyons préventifs et précurseurs. La meilleure façon de le faire c'est de rappeler aux adultes et aux enfants, les droits des enfants et comment on les rend effectifs car il n'y a pas de dignité sans respect des droits, ni sans qu'il y ait un accès effectif aux droits. Ce n'est pas parce qu'un droit est écrit que le plus grand nombre pourra forcément y avoir accès : les enfants de la communauté des gens du voyage n'ont toujours pas retrouvé le chemin de l'école, les enfants vivant dans des bidonvilles n'ont pas un accès permanent à la santé. Beaucoup d'enfants restent vulnérables, sans parler de ceux qui sont dans une précarité de logement et qui n'ont pas accès à ces espaces.

Tous les lieux dans lesquels évoluent les enfants devraient donc organiser une consultation. À l'école, une chose qui pourrait être faite dès le début de la journée serait de donner la parole aux enfants, afin qu'ils sachent que leur parole n'est pas dangereuse, et qu'elle ne va pas être freinée, ça c'est fondamental.

propos rapportés par Elouen LE GALLO & Gwenaëlle GARCIA